|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ONTARIO | | | | | | | | |
|  | | | | | | |  | Numéro de dossier du greffe |
| (Nom du tribunal) | | | | | | | Audience de règlement judiciaire exécutoire des différends – Demande et consentement |
| **à(au)** |  | | | | | |
|  | Adresse du greffe | | | | | |
| Requérant(e)(s) | | | | | | | | |
| Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | |  | Nom et adresse de l’avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | | | |
|  | | |  |  | | | | |
|  |
| Intimé(e)(s) | | | | | | | | |
| Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | |  | Nom et adresse de l’avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant). | | | | |
|  | | |  |  | | | | |
|  |
| OBJET : | |  | | | c. |  | | |
| Une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends est un processus souple, consensuel et amorcé par les parties qui permet à celles-ci d’obtenir des ordonnances définitives sur leurs questions en litige sans qu’un procès ne soit nécessaire. Le juge présidant l’audience aidera les parties à résoudre leurs questions en litige de consentement et rendra ensuite des ordonnances relativement aux questions en suspens au cours de la même audience. Pour qu’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends soit tenue, les parties doivent consentir par écrit au processus et obtenir l’approbation du tribunal. | | | | | | | | |
| Partie A : Demande et consentement | | | | | | | | |

1. J’ai lu et je comprends le processus d’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends qui est décrit dans [l’Avis de pratique concernant les projets pilotes de règlement judiciaire exécutoire des différends de la Cour supérieure de justice](https://www.ontariocourts.ca/scj/fr/pratique/directives-de-pratique-regionales-et-avis/avis-de-pratique-concernant-le-projet-pilote-de-reglement-judiciaire-executoire-des-differends-rjed-de-la-cour-superieure-de-justice/).

2. Je, soussigné(e), , demande au tribunal de tenir une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends sur les questions suivantes :

*(Cochez les questions en litige qui doivent encore être résolues et donnez-en une brève description.* *Veuillez noter que seules les questions qui ont été mentionnées dans vos actes de procédure et qui sont approuvées par le tribunal peuvent être abordées à l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends, sauf ordonnance contraire du juge présidant l’audience.)*

Responsabilité décisionnelle :

Temps parental ou contacts :

Pension alimentaire pour enfants :

Pension alimentaire pour époux :

Partage des biens :

Autre (veuillez préciser) :

3. En quelques mots, indiquez pourquoi vous croyez qu’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends constituerait un moyen efficace de régler les questions en litige susmentionnées :

4. Je signifierai à toutes les parties et déposerai auprès du tribunal les documents ci-après énumérés en respectant les limites de pages et les délais indiqués dans l’Avis de pratique (section 6), sauf ordonnance contraire du tribunal :

1. un affidavit (soit la formule 14A, soit [l’affidavit relatif à l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends);](https://www.ontariocourts.ca/scj/files/forms/binding/affidavit-binding-jdr-fr.docx)
2. les projets d’ordonnance définitive;
3. un état financier à jour, accompagné de toutes les pièces jointes requises (s’il y a lieu);
4. un état des biens familiaux nets à jour et une **comparaison des états des biens familiaux nets** à jour (s’il y a lieu).

5. Voici une liste des types de documents supplémentaires sur lesquels j’ai l’intention de me fonder au cours de l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends :

6. Je fournirai à l’autre/aux autres partie(s) des copies des documents étayant mon état financier et les autres questions dans mon affaire et je les déposerai auprès du tribunal dans les délais indiqués dans [l’Avis de pratique](https://www.ontariocourts.ca/scj/fr/pratique/directives-de-pratique-regionales-et-avis/avis-de-pratique-concernant-le-projet-pilote-de-reglement-judiciaire-executoire-des-differends-rjed-de-la-cour-superieure-de-justice/) (partie 6), sauf ordonnance contraire du tribunal. Je comprends que, si je ne produis pas ces documents, le juge chargé de trancher mon affaire pourrait ne pas se fonder sur les renseignements qu’ils contiennent.

7. Je comprends également que je dois **uniquement** présenter les éléments de preuve qui sont pertinents et non répétitifs et qui aideront soit les parties à régler les questions en litige, soit le juge à rendre une décision. Je comprends que le juge présidant l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends ne prendra pas en considération les documents répétitifs ou non pertinents. Si je présente trop de renseignements pour que l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends puisse être tenue, le juge pourrait renvoyer l’affaire à la voie régulière pour l’instruction des questions en litige, et je pourrais devoir payer des frais de justice à l’autre partie.

8. Je téléverserai dans CaseLines tous mes documents pour l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends le plus tôt possible après avoir reçu mon invitation du tribunal et au plus tard **cinq (5)** jours avant l’audience.

9. Selon l’alinéa 21 e) des *Règles en matière de droit de la famille*, les parties disposent d’un délai de 30 jours après avoir reçu le rapport de l’avocat des enfants pour informer les autres parties et le tribunal de tout élément du rapport qu’elles contestent. S’il y a un rapport de l’avocat des enfants dans mon affaire et que je prends des dispositions pour que l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends soit tenue dans les 30 jours de la signification du rapport, je reconnais que je renonce à mon droit au délai prévu à l’alinéa 21 e).

10. Je sais que, sauf si toutes les parties y consentent ou que le tribunal m’y autorise, je ne peux retirer mon consentement à participer à l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends après avoir déposé ma **formule de demande et de consentement** dûment signée **concernant le règlement judiciaire exécutoire des différends**.

11. Je sais que, si je ne participe pas au processus après avoir déposé ma **formule de demande et de consentement** dûment signée **concernant le règlement judiciaire exécutoire des différends** et que le tribunal ne m’a pas autorisé(e) à me retirer, les questions pourraient être tranchées en fonction de la preuve déposée ou de la preuve de l’autre ou des autres parties.

12. Je sais que, sauf si le tribunal m’y autorise, je **ne peux** reporter la date prévue de mon audience de règlement judiciaire exécutoire des différends, même avec le consentement de l’autre partie.

13. Je sais que, s’il y a lieu, le tribunal peut adjuger des dépens conformément aux articles 18 et 24 des *Règles en matière de droit de la famille*.

14. Je comprends que, lors de l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends, il n’existe aucun droit :

1. de faire trancher mon affaire de façon définitive au cours d’un procès;
2. d’appeler et de contre-interroger des témoins à l’audience, sauf ordonnance contraire préalable du tribunal;
3. d’insister pour que le juge qui préside l’audience applique les règles formelles en matière de preuve et de procédure;
4. de soulever une objection au motif que le juge qui tranche les questions en suspens a connaissance de discussions en vue d’un règlement et d’offres de règlement ou a fourni un avis au sujet des mêmes questions (malgré le paragraphe 17 (24) et l’alinéa 18 (8) b) des *Règles en matière de droit de la famille*).

|  |
| --- |
| Partie B : avis juridique |

**À NOTER : IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ D’OBTENIR UN AVIS JURIDIQUE AVANT DE REMPLIR LA PRÉSENTE FORMULE.** Les services suivants pourraient vous aider à obtenir des conseils juridiques ou à retenir les services d’un avocat :

* le [Centre d’information sur le droit de la famille](https://www.ontario.ca/fr/page/centres-dinformation-sur-le-droit-de-la-famille) (CIDF) au palais de justice de votre région;
* le [Service de référence](https://lso.ca/services-au-public/trouver-un-avocat-ou-un-parajuriste/service-de-reference-du-barreau) du Barreau de l’Ontario (références et consultations gratuites de 30 minutes);

* [Aide juridique Ontario](https://www.legalaid.on.ca/fr/services/affaires-de-droit-de-la-famille/) : 1-800-668-8258 (services juridiques gratuits pour les personnes admissibles);

* [JusticeNet](https://www.justicenet.ca/) (services juridiques à tarifs réduits pour les personnes admissibles);
* le [Projet des services à représentation limitée en droit de la famille de l’Ontario](https://familylawlss.ca/) (services juridiques dégroupés);
* le [Centre de justice familiale d'Étudiant(e)s pro bono du Canada](https://www.etudiantsprobono.ca/centre-de-justice-familiale) (services juridiques dégroupés fournis gratuitement par des étudiants en droit supervisés à des plaideurs non représentés en Ontario).

L’avis à la profession concernant le règlement judiciaire exécutoire des différends dans votre région pourrait comprendre des renseignements supplémentaires au sujet des services juridiques offerts dans votre région.

*Fournissez les renseignements concernant votre représentation juridique ou votre conseiller juridique ci-dessous.*

**Services de représentation juridique**

Je serai représenté(e) par *(nom de l’avocat(e))* à l’audience; **OU**

Je me représenterai moi-même à l’audience.

**Conseils juridiques (Vous devez cocher une case.)**

J’ai reçu des conseils concernant la présente formule de demande et de consentement et le processus de règlement judiciaire exécutoire des différends de la part de *(nom de l’avocat(e))* . **OU**

Bien qu’on m’ait été conseillé de demander un avis juridique concernant cette demande et ce consentement, je ne souhaite pas le faire.

**Bureau de l’avocat des enfants (BAE)**

L’enfant/Les enfants est/sont représenté(e)(s) par un avocat des enfants dans la présente instance *(nom(s) de l’avocat(e)/des avocats)*:

Je comprends que je dois signifier une copie de la présente formule de demande et de consentement dûment remplie à l’autre avocat ou partie et à l’avocat des enfants susnommé, et la déposer ensuite auprès du tribunal, accompagnée d’un affidavit de signification (formule 6B).

|  |
| --- |
| Partie C : Établissement de la date d’audience |

Je conviens que tout juge peut présider l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends.

Je demande que le juge  préside l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends. Je reconnais que ce juge a présidé une étape antérieure de la présente affaire et qu’il pourrait avoir connaissance de discussions en vue d’un règlement et d’offres de règlement ou avoir fourni un avis au sujet des mêmes questions.

Je demande que le juge ne préside pas l’audience de règlement judiciaire exécutoire des différends, parce que :

Sous réserve du pouvoir discrétionnaire du juge qui approuve ou instruit l’affaire, je demande que mon audience soit tenue :

en personne;  virtuellement;

pour les motifs suivants :

Je déposerai ma **confirmation de règlement judiciaire exécutoire des différends** au plus tard à 14 h, trois (3) jours avant la date de l’audience, pour informer le tribunal si un règlement a été conclu sur toute question en litige (voir la section 7 de l’Avis de pratique).

J’informerai rapidement le tribunal si les parties ont réglé les questions en litige avant la date de l’audience en communiquant avec le coordonnateur des procès.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Nom de la partie |  | Signature de la partie |

Fait à *(municipalité et province)*

le  20

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Nom du témoin |  | Signature du témoin |

Fait à *(municipalité et province)*

le  20

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Nom de l’avocat(e) (le cas échéant) |  | Signature de l’avocat(e) (le cas échéant) |

Fait à *(municipalité et province)*

le  20

|  |
| --- |
|  |

***Réservé à la Cour***

La présente affaire

est approuvée en vue d’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends.

n’est pas approuvée en vue d’une audience de règlement judiciaire exécutoire des différends.

Voir l’inscription ci-jointe sur le règlement judiciaire exécutoire des différends.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| Date |  | Juge de paix |